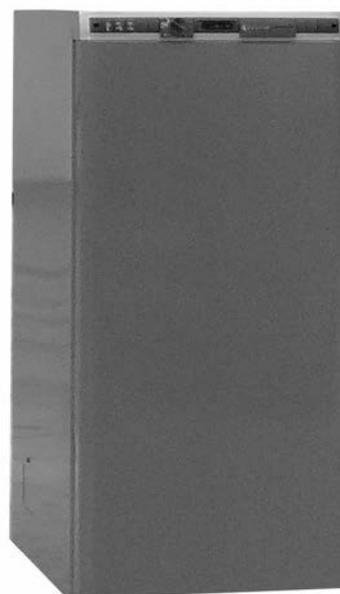


# NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN COURANT

## Silvatherm Compact Chaudières à granulés de bois

Silvatherm Compact 20 CGR  
Silvatherm Compact 30 CGR



*Ce document est destiné à l'utilisateur.  
Lire attentivement les instructions de ce manuel avant d'utiliser cet appareil.  
La notice fait partie intégrante de la chaudière.*

## Introduction

*Cher client,*

*Vous venez de faire l'acquisition d'une chaudière PERGE **Silvatherm Compact**.*

*Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en effectuant cet achat. Ce manuel a pour but de vous informer des règles à respecter afin d'utiliser au mieux les capacités de votre chaudière ainsi que de vous conseiller dans les processus de contrôles et de précautions d'emploi. Lisez attentivement ce manuel et observez scrupuleusement les conseils qui vous sont donnés, afin que votre chaudière vous donne toute satisfaction pour longtemps.*

**PERGE**, exploitant en permanence les fruits de ses incessants efforts de recherche, se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits, sans être pour autant dans l'obligation d'apporter ces modifications aux produits existants ou déjà livrés. Les chaudières **Silvatherm Compact** sont des chaudières fonctionnant au granulés de bois.

**NOTA** : Après l'installation de la chaudière, l'installateur doit informer l'utilisateur du fonctionnement de la chaudière et de ses dispositifs de sécurité. Il est impératif de remettre la "Notice d'Utilisation" à l'utilisateur.

## Conformité

Les chaudières **Silvatherm Compact 20 CGR** et **30 CGR** sont conformes aux exigences de performances de la :

**Norme EN 303-5**  
**Classe 5**

## Sommaire

### **A lire en priorité**

- Avertissements
- Consignes et règles de sécurité
- Protection contre le gel

### **Informations générales**

- Description de la chaudière
- Tableau de commande et de contrôle de la chaudière
- Dimensions de la chaufferie (hors stockage externe du combustible)
- Caractéristiques et qualité du granulé de bois

### **Conduite de la chaudière**

- Purge de l'installation de chauffage
- Position Hiver
- Position Eté
- Arrêt prolongé de la chaudière
- Démarrage après arrêt prolongé de la chaudière

### **Entretien de la chaudière**

- Entretien courant : décairage de la chaudière et nettoyage des tubes échangeurs
- Révision par un professionnel

### **Que faire, si... ?**



Ce symbole indique la présence d'un message important auquel il faut prêter la plus grande attention. Le non respect des instructions peut provoquer des dommages aux personnes et/ou à la chaudière

Une note qui réclame une attention particulière est mise en évidence par un "**texte en gras**"

## A lire en priorité

### Avertissements

- Suite à la livraison de la chaudière sur le site, il est impératif de déballer immédiatement le produit pour s'assurer que la chaudière et ses accessoires n'ont subi aucun dommage lors du transport. En cas de dégradation, il est nécessaire de faire la déclaration directement au livreur. Il est également nécessaire de vérifier que le colis est complet. La société PERGE ne pourra être tenue pour responsable en cas de dégradation lors du transport.
- L'installation des chaudières PERGE doit se faire par un professionnel chauffagiste disposant des assurances RC Professionnelle et Décennale. Une attestation d'assurance doit être produite par l'installateur au client lors de la remise du devis. Une mise en route de la chaudière doit être effectuée par le chauffagiste ou un tiers compétent et un PV de mise en route doit être remis au client.
- Les chaudières PERGE doivent être installées conformément aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur. L'évacuation des fumées se fera par un conduit de fumée conforme aux réglementations en vigueur.
- Les chaudières PERGE sont des appareils de chauffage à combustible solide. Elles ne devront être alimentées qu'avec le combustible prévu dans la rubrique «caractéristiques et qualité du granulé de bois» de la notice. La société PERGE décline toute responsabilité contractuelle et extracontractuelle en cas de dommages causés aux personnes, aux animaux ou aux biens suite à l'utilisation d'un autre combustible que celui indiqué dans la notice, à une mauvaise installation, à de mauvais réglages, à un manque d'entretien ou à une mauvaise utilisation.
- Les entretiens périodiques de la chaudière, des conduits de fumée et des conduits de raccordement sont primordiaux pour le fonctionnement en toute sécurité des chaudières PERGE. Ces entretiens sont imposés par la réglementation et doivent être effectués conformément aux indications de la notice technique, paragraphe «Entretien de la chaudière». **La mise en place de ces entretiens est de la responsabilité exclusive du client. Le défaut d'entretien peut conduire à l'annulation de la garantie.**
- En cas de problème sur la chaudière il est nécessaire de faire appel à un professionnel compétent avant toute remise en route de la chaudière.
- La notice technique fait partie intégrante de la chaudière. Elle doit toujours accompagner la chaudière et ce, même en cas de cession à un autre propriétaire. En cas de perte, elle est disponible auprès du service d'assistance technique de la société PERGE.

### Consignes et règles de sécurité

Les chaudières PERGE sont des appareils de chauffage. L'utilisation de ces chaudières devra se faire avec précaution uniquement par des personnes avisées.

- Avant d'utiliser une chaudière PERGE, il est indispensable d'avoir pris connaissance de l'ensemble de la notice technique. L'installateur de la chaudière se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. La société PERGE décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de la chaudière.
- La chaudière doit être installée dans un local spécifique prévu à cet effet.
- Il est strictement interdit de laisser accéder au local chaufferie ou au lieu de stockage du combustible des enfants ou des personnes présentant un handicap incompatible avec l'utilisation en toute sécurité d'une chaudière.
- Tout autre combustible que celui prévu par le fabricant (voir tableau des caractéristiques techniques de la notice) est strictement interdit.
- Il est interdit de stocker des objets inflammables (bidon de combustible...) ou explosifs (bouteille de gaz...) dans le local où est installée la chaudière. Le stockage du combustible se fera idéalement dans un autre local ou en respectant une distance minimum de 2 m avec la chaudière.
- Il est interdit de tirer, de débrancher ou de tordre les cordons électriques sortant de la chaudière, même si celle-ci est débranchée du réseau d'alimentation électrique.
- Le plafond du local où est installée la chaudière doit être incombustible.
- Aucune modification ne pourra être effectuée sur la chaudière sans l'accord écrit de la société PERGE. En particulier les organes de sécurité et de régulation ne pourront être modifiés.
- Durant la période d'utilisation, la chaudière présente des parties très chaudes et ce, plusieurs heures après son utilisation. Il est interdit de toucher la chaudière sans protection avant qu'elle soit complètement froide.
- En cas de présence d'eau dans le local chaufferie, l'alimentation électrique doit être coupée pour éviter tout risque d'électrocution.
- Il est interdit d'obturer partiellement ou totalement les ouvertures haute et basse du local chaufferie. Ces ouvertures sont réglementaires et permettent le bon fonctionnement de la chaudière en toute sécurité.
- La chaudière doit être installée dans un local couvert et fermé. La température de ce local ne doit pas pouvoir descendre sous les 7°C. Ceci permettra entre autre d'éviter tout risque de gel.
- La chaudière, une fois «en eau», ne doit pas être exposée à des températures négatives.
- L'emballage de la chaudière devra être déposé en déchetterie conformément aux réglementations locales.
- Les outils fournis sont destinés à l'usage exclusif de la chaudière.
- En cas de sorties inhabituelles de fumée dans le local chaufferie, il est nécessaire d'aérer le local, de laisser la chaudière s'éteindre et de faire appel à un professionnel pour déterminer les raisons de ce dégagement. Il est interdit d'utiliser un appareil électrique dans les pièces concernées par ce dégagement de fumée. Si ce dégagement est très important, appelez les secours.

#### Protection contre le gel



##### Protection de l'installation

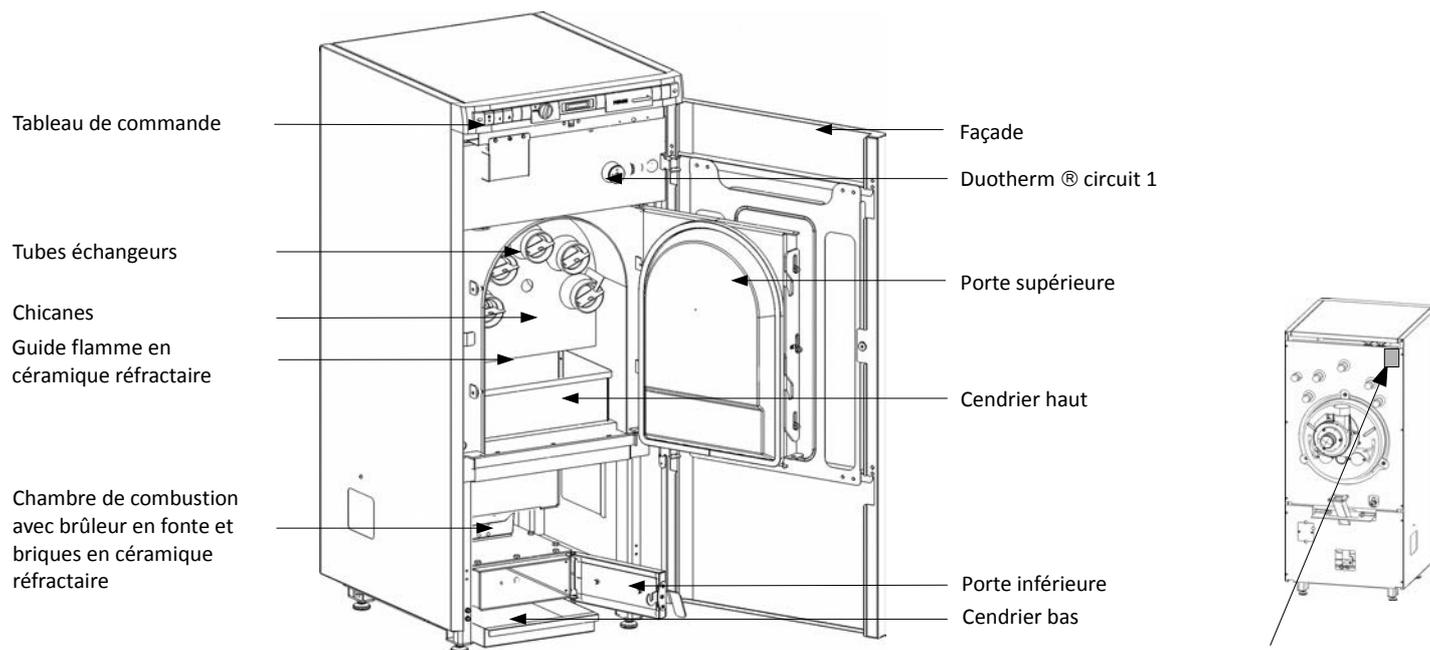
Afin de protéger efficacement votre installation contre le gel, il est recommandé de prévoir l'adjonction, par un professionnel, d'un produit antigel en respectant les préconisations du fabricant de ce produit.

##### Protection de l'habitation

En cas d'absence prolongée vous pouvez laisser fonctionner l'installation au ralenti en positionnant votre thermostat d'ambiance sur la position «absence».

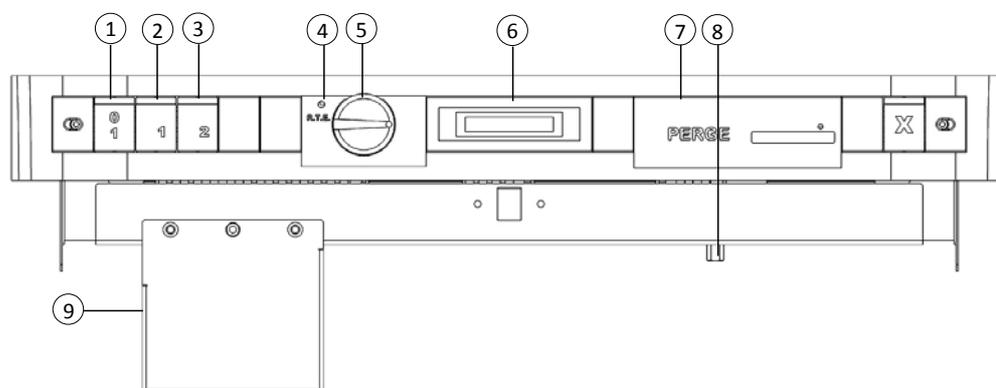
## Informations générales

### Description de la chaudière



L'identification, le n° de série, ainsi que les données techniques des chaudières **Silvatherm Compact** sont indiqués sur l'étiquette signalétique placée sur la face arrière de la chaudière.

### Tableau de commande et de contrôle de la chaudière



- 1 - Interrupteur général avec témoin lumineux
- 2 - Interrupteur avec témoin lumineux du circulateur circuit de chauffage n° 1 (*Pré-cablé. Circulateur non fourni*)
- 3 - Interrupteur avec témoin lumineux du circulateur circuit de chauffage n° 2 (*Pré-cablé. Circulateur non fourni*)
- 4 - Voyant de la régulation R.T.E.3
- 5 - Bouton de commande de la température chaudière en mode manuel ou limiteur de température en mode RTE
- 6 - Thermomètre de température de la chaudière
- 7 - Thermostat limiteur (retirer le cache)
- 8 - Thermostat de sécurité à réarmement manuel
- 9 - Boîtier de régulation R.T.E.3

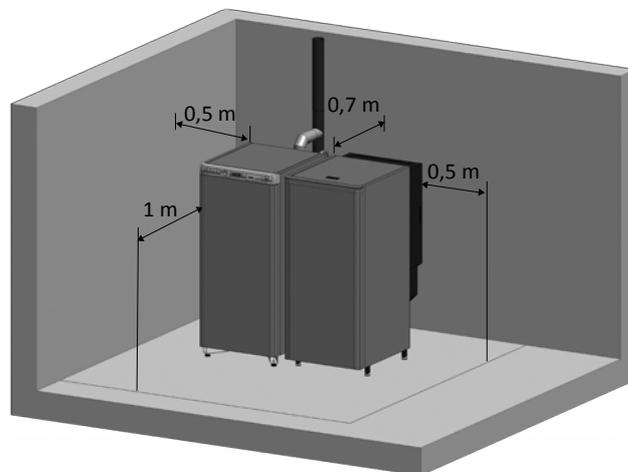
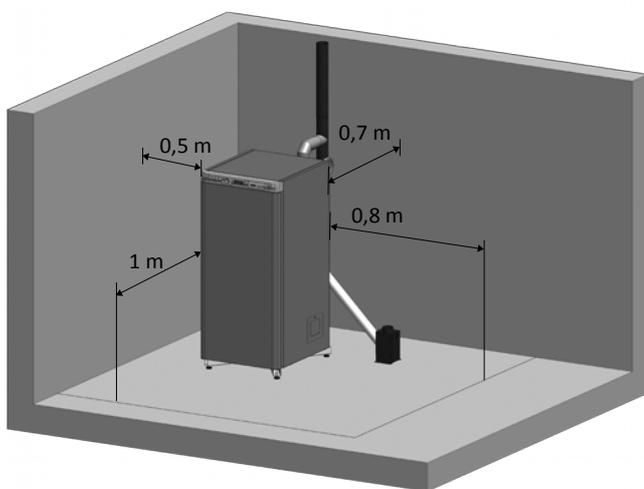
## Dimensions de la chaufferie (hors stockage externe du combustible)

**IMPORTANT : Il est impératif de prévoir un espace suffisant autour des Silvatherm Compact 20/30 CGR afin de permettre l'assemblage, la mise en place et les travaux d'entretien courant (voir aussi "Dimensions").**

Le schéma qui suit indique les distances **minimum** à respecter par rapport aux murs et cloisons autour de la chaudière, **sans considérer le volume de stockage du combustible (Minisilo ou silo textile).**

**La mise en place et l'assemblage doivent se faire obligatoirement sur un sol dur, plan, et de niveau afin d'assurer le bon fonctionnement de la chaudière.**

Encombrement Silvatherm Compact avec MiniSilo ou centrale d'aspiration



Encombrement Silvatherm Compact avec boîtier de raccordement de la vis de transfert du silo externe (textile ou à bâtir)

## Caractéristiques et qualité du granulé de bois

Les PERGE Silvatherm Compact fonctionnent exclusivement avec un **granulé de diamètre 6 mm certifié EN+ catégorie A1, NF Granulés Bois Qualité Haute Performance ou DIN+**, celui-ci doit être stocké dans un environnement sec.

Le tableau ci-dessous reprend les caractéristiques principales de ces certifications :

Diamètre D	mm	$D = 6 \pm 1$
Longueur L	mm	$3,15 \leq L \leq 40$
Humidité	% en produit humide	< 10
Cendres	% en produit sec (1)	$\leq 0,7$
Résistance mécanique, DU	% en masse	$\geq 97,5$
Quantité de fines	% en masse	$\leq 1$
Additifs, c	% produit sec	< 2
Pouvoir calorifique inférieur Q à réception	MJ/kg kWh/kg	$16,5 \leq Q \leq 19$ $4,6 \leq Q \leq 5,3$
Masse volumique apparente	kg/m <sup>3</sup>	> 600
Azote, N	% produit sec	< 0,3
Soufre, S	% produit sec	< 0,03
Chlore, Cl	% produit sec	< 0,02

(1) A une température de test de 550°

Pour connaître la totalité des caractéristiques techniques requises, il y a lieu de se reporter au texte de référence de la certification souhaitée.

## Conduite de la chaudière

### Purge de l'installation de chauffage



**IMPORTANT : Toute installation de chauffage doit être impérativement et parfaitement purgée. Dans le cas où cette opération ne serait que partiellement ou pas du tout réalisée, des dysfonctionnements importants se produiront (absence de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, bruits dans l'installation, etc...). Cette purge doit être effectuée par les organes (purgeurs) prévus à cet effet, sur la chaudière comme sur l'installation.**

Le remplissage de l'installation doit se faire de façon lente et progressive, jusqu'à une pression de 2 bar maxi.

Afin de réaliser correctement la purge, procéder de la manière suivante :

1 - Circuit radiateurs : circulateur arrêté, pression d'installation à 2 bars. Ouvrir le purgeur d'un radiateur jusqu'à élimination totale de l'air. Recommencer l'opération, radiateur après radiateur. La purge terminée, remettre la pression entre 1 et 2 bars. Au cours de la purge, veiller à maintenir une pression de 2 bars, afin de procéder à une bonne évacuation de l'air.

2 - Circuit sol chauffant : circulateur arrêté, pression d'installation à 2 bars. Après remplissage, fermer tous les circuits de sol chauffant. Procéder à la purge, en ouvrant circuit après circuit. Bien vérifier la réouverture des circuits en fin de purge. La purge terminée, remettre la pression entre 1 et 2 bars.

3 - Si cela s'avère nécessaire, renouveler l'opération après quelques jours de fonctionnement (toujours circulateur arrêté).

### Position Hiver

3 configurations de la régulation R.T.E. peuvent être utilisés pour le réglage ou non de la température ambiante :

#### - Régulation R.T.E. seule :

Un pré-réglage réalisé par l'installateur, sur le régulateur R.T.E. apportera une température de confort permanente. Il n'y a pas de moyen extérieur à la chaudière pour modifier en + ou en - la température ambiante

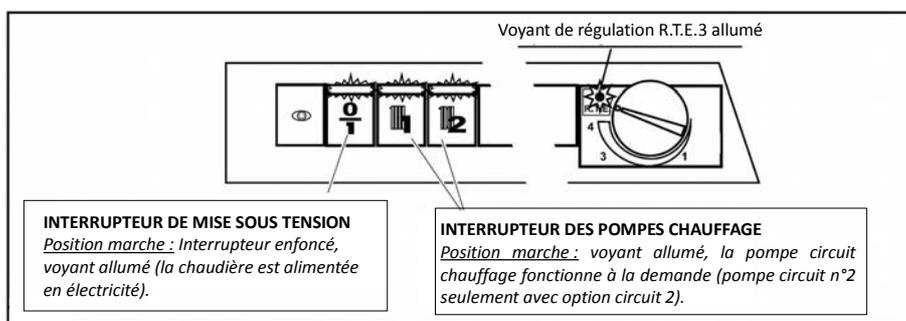


Fig. B

#### - Régulation R.T.E. avec télécommande VTL (réf. 900 094) :

Elle permet de corriger la température ambiante de + ou - 5°C., et de réaliser des programmes journaliers et hebdomadaires pour obtenir des températures d'ambiance normales, réduites, ou des arrêts de chauffage. Elle possède une détection de température ambiante qui peut être activée. Son emplacement n'a pas d'importance, si cette détection de température ambiante n'est pas activée.

#### - Régulation R.T.E. avec thermostat d'ambiance programmable :

La régulation R.T.E. fonctionne en combinaison avec tout thermostat d'ambiance. Dans ce cas, l'emplacement du thermostat dans la zone à chauffer est très important. Il permet de régler la température ambiante souhaitée et de réaliser des programmes journaliers et hebdomadaires pour obtenir des températures d'ambiance normales, réduites, ou des arrêts de chauffage. Pour les chaudières possédant un deuxième circuit de chauffage commandé par un deuxième thermostat, celui-ci s'utilisera de façon identique au premier circuit.

N.B. - Dans tous les cas, la production d'Eau Chaude Sanitaire est assurée

### Position Eté

En position Eté, seule la production d'eau chaude sanitaire est assurée.

Pour les modèles sans production d'eau chaude, choisir l'arrêt prolongé de la chaudière (paragraphe ci-après)

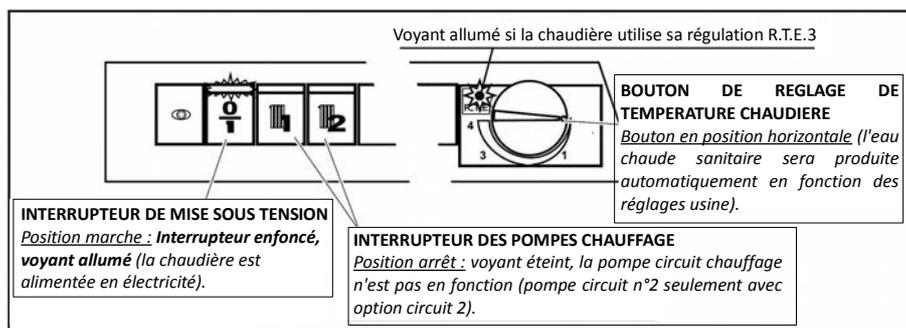


Fig. C

## Arrêt prolongé de la chaudière

Pour un arrêt prolongé, mettre la chaudière hors tension en actionnant l'interrupteur général (repère 1 fig A page 4). Le voyant de l'interrupteur général s'éteint.



**Attention** : Il est interdit d'éteindre la chaudière si la température extérieure peut descendre au-dessous de ZÉRO (risque de gel).

## Démarrage après arrêt prolongé de la chaudière

Vérifier la pression d'eau de la chaudière.

*Compléter si nécessaire.*

Démarrage en position Hiver

*Se conformer à la position des boutons de commande fig. b  
Voir utilisation du thermostat d'ambiance ou de la télécommande.*

Démarrage en position Eté

*Se conformer à la position des boutons de commande fig. c*

## Entretien de la chaudière

### Entretien courant : décendrage de la chaudière et nettoyage de la chambre de combustion et des tubes échangeurs

Le bon fonctionnement de la chaudière nécessite que les opérations d'entretien courant soient effectuées hebdomadairement par l'utilisateur.



Les opérations d'entretien courant doivent se faire chaudière arrêtée  
Si la chambre de combustion est en fonctionnement attendre la fin de son cycle (post ventilation comprise).  
Le cycle de la chambre de combustion étant totalement terminé, procéder comme suit :

Mettre la chaudière hors tension en actionnant l'interrupteur général (repère 1 fig. a). Le voyant de l'interrupteur général s'éteint.



Ouvrir la façade



Ouvrir la porte supérieure



Mettre des gants de protection à la chaleur. Retirer les turbulateurs des tubes échangeurs.



Retirer le cendrier haut.



Aspirer l'intérieur de la chaudière et les tubes (autour et à l'intérieur) avec un aspirateur spécifique ou en utilisant un caisson dédié s'adaptant sur votre aspirateur domestique et résistant à la chaleur.



Retirer la chicane avant.



Passer l'outil de chauffe fourni sur les tubes



Continuer en passant l'écouvillon (fourni) entre les tubes



Passer l'écouvillon dans les tubes



Remettre la chicane



S'assurer que la chicane soit bien repoussée jusqu'à la butée



Remettre en place les turbulateurs dans les tubes échangeurs et fermer la porte supérieure



Ouvrir la porte cendrier



Tirer vers vous la poignée de l'assiette, celle-ci sort des rails qui la maintienne en position. Vérifier que la grille n'est pas obstruée.



A l'aide de l'outil prévu à cet effet, nettoyer l'intérieur de la chambre de combustion. Pour cela, introduire l'outil à l'horizontal.



Le pousser et le redresser à l'intérieur de la chambre de combustion.



Le relever jusqu'à ce que l'axe vienne en butée contre l'assiette.



Faire un mouvement pour nettoyer les parois en allant d'un angle à l'autre de la chambre de combustion.



Faire tomber les cendres dans le cendrier bas à l'aide de l'outil de chauffe



Remettre en place l'assiette dans les rails en s'assurant que celle-ci est bien poussée au butée vers le fond.



Refermer la façade



## Révision par un professionnel

Une révision annuelle d'entretien doit être effectuée par un professionnel qualifié.

Celui-ci devra entre autre vérifier impérativement la pression du vase d'expansion et la réajuster si nécessaire. Le non-respect ou l'absence des règles élémentaires d'entretien, et toute intervention inappropriée sur la chaudière ou ses accessoires, entraînent de facto l'extinction de tout recours en garantie.

De plus, il est nécessaire de procéder deux fois par an :

- au ramonage de la cheminée
- au nettoyage du conduit de fumées, de la cheminée à la chaudière (y compris buse et extracteur)
- au nettoyage complet de l'échangeur de la chaudière
- au nettoyage complet de la chambre de combustion
- Dépoussiérage du circuit de stockage et d'amenée du granulé (fond silo + vis)

## Que faire, si ... ?

Le voyant lumineux rouge placé sur le boîtier de contrôle situé sur le dessus de la chaudière est allumé.

Couper l'alimentation générale de la chaudière, s'assurer de la présence de combustible en quantité suffisante et remettre sous tension (interrupteur général 1- page 4).

**Note :** Dans le cas où il manquerait bien du granulé, il est probable qu'il soit nécessaire de couper et remettre sous tension une deuxième fois la chaudière suite à un nouvel allumage du voyant rouge.

Émission de bruit dans l'installation.

Effectuer une opération de purge (voir paragraphe à ce sujet).

Le granulé n'arrive plus à la chambre de combustion.

Vérifier la position de la trappe de fermeture du mini-silo ou du silo textile.

**PERGE se réserve le droit d'apporter à n'importe quel moment, sans aucun préavis, des modifications techniques ou esthétiques aux produits. Les dessins, dimensions, schémas ou configurations, ne sont reportés qu'à titre d'informations.**



380 Av. Salvador Allende – BP-7  
26800 PORTES LES VALENCE  
Tél: 04.75.57.81.63  
Fax: 04.75.57.24.91  
www.PERGE.fr